Image not found or type unknown

Clause de renouvellement de contrat

Par **lecouti**, le **26/10/2011** à **16:31**

Bonjour à tous.

Ma question est la suivante. Je suis en train de renégocier un contrat avec un prestataire internet. Il s'agit d'un avenant au contrat initial.

Nous avons décidé de modifier (entre autre) la clause de renouvellement du contrat. Mon objectif était (accepté par le prestataire) qu'à l'issue de la date de fin du contrat initial (janvier 2013), je puisse reconduire ou arrêter librement le contrat.

Le prestataire ayant libellé la clause comme suit: "Au-delà de la date de fin du 29 janvier 2013, le contrat se renouvellera d'un commun accord entre la société xxx et xxx".
Qu'en pensez-vous ? puis-je sortir de ce contrat en janvier si tel est mon souhait ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés